

**CORPORATION SHOPPERS DRUG MART**  
**RAPPORT DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE**  
**2012 À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES**

- 1 TABLE DES MATIÈRES**
- 2 RAPPORT DE GESTION**
  - 2 INFORMATIONS ET DÉCLARATIONS PROSPECTIVES**
  - 3 APERÇU**
  - 5 VUE D'ENSEMBLE DES RÉSULTATS FINANCIERS**
    - 5 Principales données opérationnelles, d'investissement et de financement**
    - 7 Résultats opérationnels**
    - 11 Structure du capital et situation financière**
    - 12 Situation de trésorerie et sources de financement**
  - 14 NOUVELLES PRISES DE POSITION COMPTABLES**
    - 14 Normes comptables mises en œuvre en 2012**
    - 14 Futures normes comptables**
  - 17 PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES**
  - 18 RISQUES ET GESTION DU RISQUE**
  - 21 RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS**
  - 24 CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**
  - 24 MESURES FINANCIÈRES NON DÉFINIES PAR LES PCGR**
- 25 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS**
  - 25 COMPTES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS DE RÉSULTAT**
  - 26 ÉTATS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS DU RÉSULTAT GLOBAL**
  - 27 BILANS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS**
  - 28 ÉTATS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES**
  - 29 TABLEAUX CONSOLIDÉS RÉSUMÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE**
  - 30 NOTES ANNEXES**

# CORPORATION SHOPPERS DRUG MART

## RAPPORT DE GESTION

Au 19 juillet 2012

Le rapport qui suit porte sur la situation financière et les résultats opérationnels consolidés de Corporation Shoppers Drug Mart (la « Société ») pour les périodes visées, ainsi que sur certains facteurs qui, de l'avis de la Société, pourraient influencer sur sa situation financière, ses flux de trésorerie et ses résultats opérationnels prospectifs. Le présent rapport doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés résumés non audités de la Société et les notes annexes pour les périodes de 12 et de 24 semaines closes le 16 juin 2012. Les états financiers consolidés résumés non audités de la Société et les notes annexes ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada et sont présentés en dollars canadiens. Ces états financiers ne contiennent pas toutes les informations à fournir exigées pour les états financiers annuels et, par conséquent, doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels pour la période de 52 semaines close le 31 décembre 2011.

### INFORMATIONS ET DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent document renferme des informations et des déclarations prospectives qui constituent des « informations prospectives » en vertu de la loi canadienne sur les valeurs mobilières et qui peuvent être significatives à l'égard, notamment, des opinions, des projets, des objectifs, des stratégies, des estimations, des intentions et des attentes de la Société. Les informations et les déclarations prospectives se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « prévoir », « croire », « s'attendre à », « estimer », « projeter », « viser », « avoir l'intention de », « envisager » et d'autres expressions de même nature, ainsi qu'à l'emploi du futur ou du conditionnel. Les informations prospectives explicitement exprimées dans le présent document comprennent, sans toutefois s'y limiter, des déclarations qui ont trait aux résultats opérationnels et financiers futurs de la Société, à ses dépenses d'investissement prévues, à ses politiques de distribution de dividendes aux actionnaires et à sa capacité à mettre en œuvre ses stratégies futures en matière d'exploitation, d'investissement et de financement.

Les informations et les déclarations prospectives contenues dans les présentes reposent sur certains facteurs et certaines hypothèses, qui sont parfois présentés avec l'information et les déclarations prospectives connexes qui figurent dans les présentes. Des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus que la Société ne peut prévoir et sur lesquels elle ne peut exercer de contrôle sont inhérents aux informations et aux déclarations prospectives. Ces risques, incertitudes et autres facteurs peuvent faire en sorte que les prévisions, les projections, les hypothèses ou les conclusions de la Société se révèlent inexactes, ou que ses plans, ses objectifs ou ses déclarations ne se réalisent pas. Les résultats réels ou les faits nouveaux peuvent différer de façon importante de ceux envisagés par les informations et les déclarations prospectives.

Les principaux facteurs de risque susceptibles de causer des écarts importants entre les résultats réels et les informations et les déclarations prospectives contenues dans les présentes incluent, mais sans s'y limiter, le risque de changements défavorables aux lois et règlements en ce qui a trait aux médicaments sur ordonnance et à leur vente, notamment aux programmes de remboursement des médicaments et à l'accès aux remises par les fabricants, ou les changements à ces lois et à ces règlements qui entraîneraient une hausse des coûts pour s'y conformer; le risque que la Société soit dans l'incapacité d'appliquer des stratégies efficaces pour gérer l'incidence des projets de réforme du régime de médicaments mis en œuvre ou proposés dans un certain nombre de provinces; le risque de changements défavorables quant au contexte financier et économique au Canada et à l'échelle mondiale; le risque de concurrence accrue des autres détaillants; le risque que la Société soit incapable de gérer sa croissance et de maintenir sa rentabilité; le risque lié à la fluctuation des taux d'intérêt; le risque de variations défavorables importantes des taux de change; le risque lié à l'incapacité d'attirer et de retenir des pharmaciens et des employés clés ou de gérer efficacement la planification de la relève; le risque que les systèmes de technologies de l'information de la Société soient incapables de répondre aux besoins des activités de la Société; le risque lié à la variation des cotisations estimatives de la Société aux régimes de retraite et aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, ce qui pourrait

avoir une incidence défavorable sur le rendement financier de la Société; le risque lié à des changements dans les relations entre la Société et les tiers fournisseurs de services; le risque que la Société ne réussisse pas à louer ou à trouver des emplacements appropriés pour ses établissements à des conditions financières favorables; le risque de changements défavorables dans les résultats opérationnels de la Société en raison des fluctuations saisonnières; le risque que la Société ne soit pas en mesure de réagir aux changements dans les préférences des consommateurs, ce qui pourrait se traduire par des stocks excédentaires, des stocks insuffisants pour répondre à la demande ou des stocks obsolètes; le risque lié aux autres arrangements pour la sélection de fournisseurs de produits génériques, y compris les risques liés à la propriété intellectuelle et à la responsabilité du fait des produits; le risque lié aux modifications ou à la création de lois, de règles et de règlements fédéraux et provinciaux, notamment les lois, les règles et les règlements ayant trait à l'environnement et à la protection de la vie privée, ce qui pourrait avoir des conséquences négatives sur les activités et l'exploitation de la Société; le risque que la violation d'une loi, que le non-respect des politiques de la Société ou qu'un comportement non conforme à l'éthique ait une incidence négative sur le rendement financier de la Société; les risques liés aux biens et les risques divers; le risque d'accident sur les lieux de travail ou de problèmes de santé; le risque que des modifications apportées aux lois fiscales ou à l'interprétation éventuelle de celles-ci aient des répercussions défavorables sur les activités et l'exploitation de la Société; le risque que la création ou la modification de prises de position faisant autorité en comptabilité ait un effet négatif sur la Société; les risques liés au rendement du réseau d'établissements des entreprises associées; le risque lié à l'incidence défavorable importante découlant des litiges; le risque que la réputation des marques privilégiées par la Société, de leurs fournisseurs ou de leurs fabricants soit ternie; les risques liés à la qualité et à la sécurité des produits, ce qui pourrait exposer la Société à des demandes de règlement au titre de la responsabilité du fait des produits et à une publicité négative; le risque que des événements ou qu'une série d'événements provoquent l'interruption des activités; et le risque que des interruptions des activités de distribution de la Société ou de sa chaîne d'approvisionnement puissent avoir des répercussions sur le coût, la livraison en temps opportun et la disponibilité des produits.

Cette énumération n'est pas exhaustive et ne présente pas tous les facteurs qui peuvent avoir une incidence sur les informations et les déclarations prospectives de la Société. Tout investisseur ou toute autre personne intéressée doit évaluer attentivement ces facteurs ainsi que d'autres facteurs et éviter de se fier indûment à ces informations et à ces déclarations prospectives. Des renseignements supplémentaires à l'égard de ces facteurs ainsi que d'autres facteurs figurent dans les documents publics de la Société déposés auprès des autorités provinciales en valeurs mobilières, y compris, mais sans s'y limiter, les rubriques intitulées « Risques et gestion du risque » et « Risques liés aux instruments financiers » du présent document et du rapport de gestion de la Société pour la période de 52 semaines close le 31 décembre 2011 et pour la période de 12 semaines close le 24 mars 2012. Les informations et les déclarations prospectives contenues dans ce rapport sur la situation financière et les résultats opérationnels consolidés de la Société traduisent uniquement les points de vue de la Société en date des présentes. Les informations et les déclarations prospectives contenues dans ce document et portant sur les résultats opérationnels, la situation financière ou les flux de trésorerie attendus qui sont fondées sur des hypothèses ayant trait à des situations économiques ou à des plans d'action futurs sont présentées dans le but d'aider les actionnaires de la Société à comprendre le point de vue de la direction en ce qui concerne ces résultats futurs, et ne conviennent pas nécessairement à d'autres fins. Bien que la Société s'attende à ce que des événements et des faits nouveaux ultérieurs puissent donner lieu à des changements de position, la Société ne s'engage pas à mettre à jour les informations et les déclarations prospectives, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

Des renseignements additionnels sur la Société, y compris la notice annuelle, sont disponibles à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## APERÇU

La Société est le concédant de licences de pharmacies de détail offrant une gamme complète de services, exploitées sous la dénomination Shoppers Drug Mart<sup>MD</sup> (Pharmaprix<sup>MD</sup> au Québec). Au 16 juin 2012, les licenciés de la Société (les « entreprises associées ») détenaient et exploitaient 1 215 pharmacies de détail Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. Une entreprise associée est un pharmacien-propriétaire d'une société à laquelle la Société a octroyé une licence lui permettant d'exploiter une pharmacie de détail à un endroit précis sous les marques de commerce de la Société. Les établissements licenciés de la Société sont situés dans des emplacements de choix dans chaque province et dans deux territoires, ce qui fait de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix l'un des établissements de détail les plus pratiques au Canada. Par ailleurs, la Société a franchisé ou détient 56 pharmacies de cliniques médicales, qui exercent leurs activités sous la bannière Shoppers Simply Pharmacy<sup>MD</sup> (Pharmaprix Simplement Santé<sup>MD</sup> au Québec), et 6 destinations beauté offrant des produits de luxe, exploitées sous la dénomination Murale<sup>MC</sup>.

La Société a misé avec succès sur sa position de chef de file dans le secteur pharmaceutique et sur les emplacements adéquats de ses établissements pour s'emparer d'une part importante du marché des produits de l'avant du magasin. Les catégories de produits de l'avant du magasin comprennent les médicaments en vente libre, les produits de santé et de beauté, les cosmétiques et les parfums (dont des marques de prestige), des produits ménagers courants essentiels ainsi que des articles saisonniers. La Société propose également une gamme variée de produits de très grande qualité commercialisés sous les marques LifeBrand<sup>MD</sup>, Quo<sup>MD</sup>, Etival Laboratoire<sup>MC</sup>, Balea<sup>MD</sup>, Everyday Market<sup>MD</sup>, Bio-Life<sup>MD</sup>, Nativa<sup>MD</sup>, Simply Food<sup>MC</sup> et EasyPix<sup>MD</sup>, entre autres, et des services à valeur ajoutée comme le programme HealthWATCH<sup>MD</sup>, qui offre des conseils aux patients sur les médicaments, sur la gestion des soins thérapeutiques et sur la santé et le bien-être, ainsi que le programme de fidélisation de la carte Shoppers Optimum<sup>MD</sup>/Pharmaprix Optimum<sup>MD</sup>, l'un des plus importants programmes de fidélisation au Canada. Au cours de l'exercice 2011, la Société a inscrit des ventes consolidées d'environ 10,5 G\$.

Aux termes des accords d'octroi de licences conclus avec les entreprises associées, la Société injecte les capitaux nécessaires dans les entreprises associées et leur fournit un soutien financier afin de leur permettre d'exploiter des pharmacies Shoppers Drug Mart<sup>MD</sup>, Pharmaprix<sup>MD</sup>, Shoppers Simply Pharmacy<sup>MD</sup> et Pharmaprix Simplement Santé<sup>MD</sup> sans investissement initial. La Société offre également une gamme de services visant à faciliter la croissance et la rentabilité des activités de chaque entreprise associée. Ces services comprennent l'utilisation des marques de commerce, le soutien opérationnel, la commercialisation et la publicité, l'approvisionnement et la distribution, la technologie informatique et la comptabilité. En contrepartie de ces services et d'autres services, les entreprises associées versent des honoraires à la Société. La Société paie les agencements, les améliorations locatives et le matériel et les loue aux entreprises associées sur des périodes allant de 2 à 15 ans, tout en conservant les titres de propriété. La Société apporte également son soutien aux entreprises associées pour les aider à combler leurs besoins en fonds de roulement et en financement à long terme au moyen de prêts et de garanties.

Aux termes des accords d'octroi de licences, la Société reçoit une quote-part importante des bénéfices revenant aux établissements des entreprises associées. Cette quote-part traduit les investissements faits par la Société dans les établissements des entreprises associées et ses engagements envers elles.

La Société exerce ses activités au Québec principalement sous les raisons sociales Pharmaprix<sup>MD</sup> et Pharmaprix Simplement Santé<sup>MD</sup>. Aux termes des lois du Québec, les bénéfices tirés des médicaments sur ordonnance ou de l'officine ne peuvent être gagnés que par des pharmaciens ou des sociétés contrôlées par des pharmaciens. Compte tenu de ces restrictions, les accords d'octroi de licences utilisés au Québec diffèrent des accords conclus avec les entreprises associées des autres provinces. Les pharmacies Pharmaprix<sup>MD</sup> et Pharmaprix Simplement Santé<sup>MD</sup> et leurs entreprises associées bénéficient cependant de la même infrastructure et du même soutien que toutes les autres pharmacies Shoppers Drug Mart<sup>MD</sup> et Shoppers Simply Pharmacy<sup>MD</sup> et entreprises associées.

Les établissements des entreprises associées constituent la majeure partie du réseau d'établissements de la Société. Les établissements des entreprises associées constituent des personnes morales distinctes et la Société ne détient aucune participation directe ou indirecte dans ces établissements. La Société consolide les établissements des entreprises associées conformément à la Norme comptable internationale 27, *États financiers consolidés et individuels* (« IAS 27 »), d'après le concept de contrôle défini en vertu de cette norme, qui est essentiellement déterminé selon les modalités prévues dans l'accord d'octroi de licences qui régit la relation entre la Société et

l'entreprise associée. Cependant, les établissements des entreprises associées demeurant des personnes morales distinctes de la Société, la consolidation de ces établissements n'a aucune incidence sur les risques sous-jacents auxquels fait face la Société.

La Société détient et exploite également 63 centres de soins de santé à domicile Shoppers Home Health Care<sup>MD</sup>. Ces établissements de détail exercent des activités de vente et d'entretien d'instruments de soins à domicile, d'équipement médical, de produits de soins à domicile et d'équipement de mobilité durable aux clients institutionnels et de détail.

Outre son réseau d'établissements de détail, la Société détient le Réseau de santé spécialisé Shoppers Drug Mart Inc., un fournisseur de services pharmaceutiques et de distribution de médicaments spécialisés qui offre également une gamme complète de services de soutien aux patients, et MediSystem Technologies Inc., un fournisseur de produits et de services pharmaceutiques pour des établissements de soins de longue durée.

La Société réalise la plus grande partie de ses ventes par l'intermédiaire de son réseau de pharmacies de détail, et la majorité de ses actifs sert à l'exploitation de ces pharmacies. Par conséquent, les informations à fournir présentées dans les états financiers consolidés de la Société portent sur un seul secteur d'exploitation. Les produits générés par le Réseau de santé spécialisé Shoppers Drug Mart Inc. et MediSystem Technologies Inc. sont présentés dans les ventes de médicaments sur ordonnance des pharmacies de détail de la Société. Les produits générés par les centres de soins de santé à domicile Shoppers Home Health Care<sup>MD</sup> et les boutiques Murale<sup>MC</sup> sont présentés dans les ventes de produits de l'avant du magasin des pharmacies de détail de la Société.

## VUE D'ENSEMBLE DES RÉSULTATS FINANCIERS

### Principales données opérationnelles, d'investissement et de financement

Voici un aperçu des résultats opérationnels de la Société pour les périodes de 12 et de 24 semaines closes le 16 juin 2012, par rapport aux périodes de 12 et de 24 semaines closes le 18 juin 2011, et certaines autres données relatives aux activités d'investissement pour les périodes de 12 et de 24 semaines closes le 16 juin 2012 ainsi qu'à la situation financière à cette date.

- Ventes de 2,457 G\$ au deuxième trimestre, soit une hausse de 2,6 %.
  - Ventes de 4,851 G\$ au premier semestre, soit une hausse de 2,3 %.
- Croissance de 2,2 % du total des ventes selon les établissements comparables, croissance de 0,8 % des ventes de médicaments sur ordonnance selon les établissements comparables et croissance de 3,4 % des ventes de produits de l'avant du magasin selon les établissements comparables, au deuxième trimestre.
  - Croissance de 1,9 % du total des ventes selon les établissements comparables, croissance de 1,0 % des ventes de médicaments sur ordonnance selon les établissements comparables et croissance de 2,7 % des ventes de produits de l'avant du magasin selon les établissements comparables, au premier semestre.
- Croissance de 4,2 % du nombre d'ordonnances des pharmacies de détail et croissance de 3,8 % du nombre d'ordonnances selon les établissements comparables, au deuxième trimestre.
  - Croissance de 3,6 % du nombre d'ordonnances des pharmacies de détail et croissance de 3,2 % du nombre d'ordonnances selon les établissements comparables, au premier semestre.
- BAIIA<sup>1</sup> de 285 M\$ et BAIIA ajusté<sup>2</sup> de 290 M\$ au deuxième trimestre, soit une hausse de 0,3 %.
  - BAIIA de 532 M\$ et BAIIA ajusté de 537 M\$ au premier semestre, soit une hausse de 0,3 %.

- Marge du BAIIA<sup>3</sup> de 11,58 % et marge du BAIIA ajusté<sup>4</sup> de 11,79 % au deuxième trimestre, soit une diminution de 27 points de base.
    - Marge du BAIIA de 10,97 % et marge du BAIIA ajusté de 11,08 % au premier semestre, soit une diminution de 22 points de base.
  - Bénéfice net de 146 M\$ et bénéfice net ajusté<sup>5</sup> de 149 M\$ au deuxième trimestre, comparativement à un bénéfice net de 148 M\$ au deuxième trimestre de 2011.
    - Bénéfice net de 265 M\$ et bénéfice net ajusté de 269 M\$ au premier semestre, comparativement à un bénéfice net de 265 M\$ au premier semestre de 2011.
  - Bénéfice net par action de 0,70 \$ et bénéfice net par action ajusté de 0,71 \$ pour le deuxième trimestre, soit une augmentation de 4,4 %.
    - Bénéfice net par action de 1,26 \$ et bénéfice net par action ajusté de 1,28 \$ au premier semestre, soit une augmentation de 4,9 %.
  - Programme de dépenses d'investissement de 85 M\$ au deuxième trimestre, comparativement à 90 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. Un total de 15 nouvelles pharmacies ont été ouvertes ou acquises, dont 7 étaient des réimplantations. Deux pharmacies ont été agrandies de façon importante et trois pharmacies ont été transformées en établissements modèles de plus petite taille.
    - Programme de dépenses d'investissement de 148 M\$ au premier semestre, comparativement à 161 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. Un total de 29 nouvelles pharmacies ont été ouvertes ou acquises, dont 13 étaient des réimplantations. Cinq pharmacies ont été agrandies de façon importante et dix pharmacies ont été transformées en établissements modèles de plus petite taille.
    - Accroissement de 4,0 % d'un exercice à l'autre de la superficie de vente du réseau d'établissements de détail.
  - Rachats de 2 303 300 actions ordinaires au deuxième trimestre, pour une contrepartie totale de 96 M\$, soit un prix de rachat moyen de 41,64 \$ par action ordinaire.
    - Rachats de 4 123 000 actions ordinaires au premier semestre, pour une contrepartie totale de 171 M\$, soit un prix de rachat moyen de 41,43 \$ par action ordinaire.
  - Maintien de la structure du capital et d'une situation financière recherchées.
    - Ratio d'endettement de 0,30:1 au 16 juin 2012, comparativement à 0,28:1 à la période correspondante de l'exercice précédent.
    - Ratio de la dette nette par rapport à la capitalisation totale de 0,23:1 au 16 juin 2012, comparativement à 0,22:1 à la période correspondante de l'exercice précédent.
1. Bénéfice avant charges financières, impôt et amortissements. (Se reporter au rapprochement avec la mesure la plus comparable en vertu des PCGR sous la rubrique « Résultats opérationnels » du présent rapport de gestion.)
  2. BAIIA, compte non tenu de l'incidence d'une charge de 5 M\$ (avant impôt) liée à la fermeture de deux boutiques Murale<sup>MC</sup>.
  3. BAIIA divisé par les ventes.
  4. BAIIA ajusté divisé par les ventes.
  5. Bénéfice net, compte non tenu de l'incidence après impôt de la charge susmentionnée à la note de bas de page 2.

## Résultats opérationnels

Le tableau suivant résume certaines des principales informations financières consolidées de la Société pour les exercices visés.

(en milliers de dollars, sauf les données par action)	Périodes de 12 semaines closes		Périodes de 24 semaines closes	
	le 16 juin 2012 (non audité)	le 18 juin 2011 (non audité)	le 16 juin 2012 (non audité)	le 18 juin 2011 (non audité)
Ventes	2 456 694 \$	2 394 145 \$	4 851 135 \$	4 741 166 \$
Coût des marchandises vendues	1 494 110	1 462 858	2 969 710	2 922 764
Marge brute	962 584	931 287	1 881 425	1 818 402
Charges opérationnelles et administratives	751 655	711 037	1 495 533	1 420 260
Bénéfice opérationnel	210 929	220 250	385 892	398 142
Charges financières	13 355	14 798	26 647	29 439
Bénéfice avant impôt	197 574	205 452	359 245	368 703
Impôt sur le résultat	51 863	57 527	94 302	103 237
Bénéfice net	145 711 \$	147 925 \$	264 943 \$	265 466 \$
Bénéfice net par action ordinaire				
– De base	0,70 \$	0,68 \$	1,26 \$	1,22 \$
– Dilué	0,70 \$	0,68 \$	1,26 \$	1,22 \$
<i>Rapprochement du BAIIA</i>				
Bénéfice net	145 711 \$	147 925 \$	264 943 \$	265 466 \$
Ajouter les éléments suivants :				
– Impôt sur le résultat	51 863	57 527	94 302	103 237
– Charges financières	13 355	14 798	26 647	29 439
Bénéfice opérationnel	210 929	220 250	385 892	398 142
Ajouter les éléments suivants :				
– Dotation aux amortissements	73 580	68 588	146 479	137 612
BAIIA	284 509 \$	288 838 \$	532 371 \$	535 754 \$

## Ventes

Les ventes représentent les ventes combinées des pharmacies de détail détenues par des entreprises associées, les ventes provenant des boutiques Murale<sup>MC</sup>, ainsi que les ventes des centres de soins de santé à domicile, du Réseau de santé spécialisé Shoppers Drug Mart Inc. et de MediSystem Technologies Inc. La Société réalise la plus grande partie de ses ventes par l'intermédiaire de son réseau de pharmacies de détail, et la majorité de ses actifs sert à l'exploitation de ces pharmacies. Par conséquent, les informations à fournir présentées dans les états financiers consolidés de la Société portent sur un seul secteur d'exploitation. Les ventes provenant des boutiques Murale<sup>MC</sup>, ainsi que les ventes des centres de soins de santé à domicile, sont présentées dans les ventes de produits de l'avant du magasin des pharmacies de détail de la Société. Les ventes du Réseau de santé spécialisé Shoppers Drug Mart Inc. et de MediSystem Technologies Inc. sont présentées dans les ventes de médicaments sur ordonnance des pharmacies de détail de la Société.

Les ventes sont comptabilisées à titre de produits lorsque les marchandises sont vendues aux consommateurs. Les produits sont comptabilisés déduction faite des retours de marchandises et des points attribués. Lorsqu'une vente donne droit à des points attribués en vertu du programme de fidélisation de la carte Shoppers Optimum<sup>MD</sup>/Pharmaprix Optimum<sup>MD</sup> (le « programme »), les produits correspondant aux points attribués en vertu du programme sont différés d'après la juste valeur des points attribués, et comptabilisés à titre de produits lorsque les points du programme sont échangés et que la Société remplit ses obligations liées aux points attribués.

Les produits sont évalués en fonction de la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre de la vente de produits ou de la prestation de services au client. Cependant, lors de la vente de certains produits et services, tels que les billets de loterie, les cartes d'appel prépayées de tiers, les cartes cadeaux de tiers, les produits et services postaux et les titres de transport en commun, la Société agit à titre d'agent et, par conséquent, comptabilise seulement le montant de la commission dans ses ventes.

Au deuxième trimestre de 2012, les ventes se sont chiffrées à 2,457 G\$, contre 2,394 G\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, soit une hausse de 63 M\$, ou 2,6 %, stimulée par une légère croissance des ventes de médicaments sur ordonnance et par des résultats vigoureux à l'égard des produits de l'avant du magasin grâce auxquels la Société a enregistré des profits en matière de vente dans toutes les régions du pays. Selon les établissements comparables, les ventes ont progressé de 2,2 % au deuxième trimestre de 2012. Depuis le début de l'exercice, les ventes se sont chiffrées à 4,851 G\$, soit une augmentation de 2,3 % par rapport à la période correspondante de l'année précédente. Selon les établissements comparables, les ventes ont progressé de 1,9 % au cours du premier semestre de 2012.

Les ventes de médicaments sur ordonnance se sont établies à 1,172 G\$ au deuxième trimestre de 2012, comparativement à 1,154 G\$ au deuxième trimestre de 2011, soit une hausse de 18 M\$, ou 1,5 %. Au cours du deuxième trimestre de 2012, les ventes de médicaments sur ordonnance ont représenté 47,7 % de la composition du chiffre d'affaires de la Société, comparativement à 48,2 % pour la période correspondante de l'exercice précédent. Selon les établissements comparables, les ventes de médicaments sur ordonnance ont augmenté de 0,8 % au deuxième trimestre de 2012, la forte croissance du nombre d'ordonnances exécutées par les pharmacies de détail combinée à la croissance vigoureuse des ventes du Réseau de santé spécialisé et de MediSystem Technologies demeurant partiellement contrebalancée par la diminution de la valeur moyenne des ordonnances. Au cours du deuxième trimestre de 2012, le nombre d'ordonnances exécutées dans les pharmacies de détail a augmenté de 4,2 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, et de 3,8 % selon les établissements comparables. La baisse de la valeur moyenne des ordonnances est largement attribuable à des réductions additionnelles des taux de remboursement des médicaments sur ordonnance génériques, résultat de la mise en œuvre et de la poursuite des initiatives liées à la réforme du régime de médicaments dans certaines provinces du Canada, et à l'augmentation des taux d'utilisation de médicaments d'ordonnance génériques. Au deuxième trimestre de 2012, les médicaments génériques ont représenté 58,6 % des ordonnances exécutées, comparativement à 56,9 % des ordonnances exécutées au deuxième trimestre de 2011. Depuis le début de l'exercice, les ventes de médicaments sur ordonnance ont augmenté de 1,5 % pour se chiffrer à 2,340 G\$, et ont représenté 48,2 % de la composition du chiffre d'affaires de la Société, comparativement à 48,6 % pour la période correspondante de l'exercice précédent. Les ventes de médicaments sur ordonnance ont augmenté de 1,0 % au premier semestre de 2012, selon les établissements comparables. Depuis le début de l'exercice, le nombre d'ordonnances exécutées dans les pharmacies de détail a augmenté de 3,6 % comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, et de 3,2 % selon les

établissements comparables. Au premier semestre de 2012, les médicaments génériques ont représenté 58,1 % des ordonnances exécutées, comparativement à 56,7 % des ordonnances exécutées à la période correspondante de l'exercice précédent.

Les ventes de produits de l'avant du magasin se sont chiffrées à 1,285 G\$ au deuxième trimestre de 2012, comparativement à 1,240 G\$ au deuxième trimestre de 2011, soit une hausse de 45 M\$, ou 3,6 %, stimulée par une forte croissance des ventes de cosmétiques et de produits alimentaires et de confiserie. Le programme de mise en valeur du réseau d'établissements de la Société, qui a accru la superficie de vente du réseau de pharmacies de 4,2 % par rapport à l'exercice précédent, continue d'avoir une incidence positive sur la croissance des ventes, particulièrement en ce qui a trait aux produits de l'avant du magasin. Les campagnes de marketing et les activités promotionnelles percutantes, ainsi que la mise en application efficace de programmes dans les établissements ont également favorisé la croissance des ventes de produits de l'avant du magasin. Selon les établissements comparables, les ventes de produits de l'avant du magasin ont augmenté de 3,4 % durant le deuxième trimestre de 2012. Depuis le début de l'exercice, les ventes de produits de l'avant du magasin se sont établies à 2,511 G\$, soit une augmentation de 3,1 % par rapport à la période correspondante de l'année précédente. Les ventes de produits de l'avant du magasin, selon les établissements comparables, ont augmenté de 2,7 % au cours du premier semestre de 2012.

#### *Coût des marchandises vendues*

Le coût des marchandises vendues comprend le coût des marchandises vendues dans les pharmacies de détail des franchisés et dans les boutiques Murale<sup>MC</sup>, de même que le coût des marchandises vendues par les centres de soins de santé à domicile, par le Réseau de santé spécialisé Shoppers Drug Mart Inc. et par MediSystem Technologies Inc.

Le coût des marchandises vendues s'est établi à 1,494 G\$ au deuxième trimestre de 2012, comparativement à 1,463 G\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, soit une hausse de 31 M\$, ou 2,1 %. Exprimé en pourcentage des ventes, le coût des marchandises vendues a reculé de 28 points de base au deuxième trimestre de 2012 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui reflète l'attention que porte la Société à l'optimisation des activités promotionnelles et à la gestion de marges, ainsi qu'à l'amélioration des synergies d'achat.

Depuis le début de l'exercice, le coût des marchandises vendues a augmenté de 1,6 % pour se chiffrer à 2,970 G\$. Exprimé en pourcentage des ventes, le coût des marchandises vendues a reculé de 43 points de base au premier semestre de 2012 comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent.

#### *Charges opérationnelles et administratives*

Les charges opérationnelles et administratives comprennent les frais de vente, les frais généraux et administratifs, les charges opérationnelles des pharmacies de détail détenues par des franchisés, y compris le bénéfice des franchisés, les charges opérationnelles des boutiques Murale<sup>MC</sup> et les charges opérationnelles des centres de soins de santé à domicile, du Réseau de santé spécialisé Shoppers Drug Mart Inc. et de MediSystem Technologies Inc. Les charges opérationnelles et administratives comprennent également la dotation aux amortissements. (Se reporter à la note 7 des états financiers consolidés résumés non audités de la Société ci-joints.)

Les charges opérationnelles et administratives, excluant la dotation aux amortissements, se sont chiffrées à 678 M\$ au deuxième trimestre de 2012. Ce montant comprend une charge de 5 M\$ (avant impôt) liée à la fermeture de deux boutiques Murale<sup>MC</sup>. Compte non tenu de l'incidence de cette charge, les charges opérationnelles et administratives ajustées, excluant la dotation aux amortissements, se chiffrent à 673 M\$, comparativement à 642 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, soit une hausse de 31 M\$, ou 4,8 %. Outre l'augmentation des charges se rapportant aux établissements, principalement en ce qui a trait à l'occupation, aux salaires et aux avantages liés aux initiatives de croissance et d'expansion du réseau, cette hausse tient également à la hausse du bénéfice des franchisés et à l'augmentation des charges liées aux activités complémentaires de la Société en matière de soins de santé de la Société en raison de la hausse des activités de vente. Exprimées en pourcentage des ventes, les charges opérationnelles et administratives ajustées, excluant la dotation aux amortissements, ont augmenté de 56 points de base au deuxième trimestre de 2012 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, augmentation qui reflète aussi en partie l'incidence de la baisse plus marquée du chiffre d'affaires découlant de la réforme du

régime de médicaments susmentionnée et de la hausse du taux d'utilisation des médicaments d'ordonnance génériques.

Depuis le début de l'exercice, les charges opérationnelles et administratives, excluant la dotation aux amortissements, ont augmenté de 5,2 % pour se chiffrer à 1,349 G\$. Compte non tenu de l'incidence de la charge de 5 M\$ (avant impôt) susmentionnée, les charges opérationnelles et administratives ajustées, exclusion de la dotation aux amortissements, se chiffrent à 1,344 G\$ au premier semestre de 2012, soit une augmentation de 4,8 %. Exprimées en pourcentage des ventes, les charges opérationnelles et administratives ajustées, excluant la dotation aux amortissements, ont augmenté de 65 points de base au cours du premier semestre de 2012 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Au deuxième trimestre de 2012, la dotation aux amortissements s'est chiffrée à 74 M\$, comparativement à 69 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, soit une hausse de 5 M\$, ou 7,3 %. Exprimée en pourcentage des ventes, la dotation aux amortissements a augmenté de 14 points de base au deuxième trimestre de 2012 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, augmentation qui peut être attribuable aux investissements continus dans le réseau d'établissements et les infrastructures connexes, y compris un nouveau système de point de vente à l'échelle des magasins mis en œuvre au quatrième trimestre de 2011. Cette augmentation reflète également, dans une certaine mesure, l'incidence de la baisse du chiffre d'affaires découlant des initiatives liées à la réforme du régime de médicaments susmentionnée.

Depuis le début de l'exercice, la dotation aux amortissements s'est chiffrée à 146 M\$, comparativement à 138 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, soit une augmentation de 8 M\$, ou 6,4 %. Exprimée en pourcentage des ventes, la dotation aux amortissements a augmenté de 12 points de base au premier semestre de 2012 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

#### *Bénéfice opérationnel*

Le bénéfice opérationnel, compte tenu de la charge de 5 M\$ (avant impôt) susmentionnée liée à la fermeture de deux boutiques Murale<sup>MC</sup>, s'est chiffré à 211 M\$ au deuxième trimestre de 2012. Compte non tenu de l'incidence de cette charge, le bénéfice opérationnel ajusté s'est chiffré à 216 M\$ au deuxième trimestre de 2012, comparativement à 220 M\$ à la période correspondante de l'exercice précédent, soit une diminution de 4 M\$, ou 1,9 %. Tel qu'il est décrit ci-dessus, la forte croissance des ventes, combinée à l'attention portée à l'optimisation des activités promotionnelles et à la gestion des marges, ainsi qu'à une amélioration des synergies d'achat, a donné lieu à une hausse de 3,4 % de la marge brute en dollars par rapport au deuxième trimestre de l'exercice précédent. Toutefois, ces profits ont été plus que contrebalancés par la hausse des charges opérationnelles et administratives ajustées, y compris la dotation aux amortissements, qui ont augmenté de 5,0 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Au deuxième trimestre, la marge opérationnelle ajustée (le bénéfice opérationnel ajusté divisé par les ventes) a diminué de 41 points de base, pour s'établir à 8,79 %, comparativement à une marge opérationnelle de 9,20 % au deuxième trimestre de 2011. La marge du BAIIA (le BAIIA divisé par les ventes) de la Société s'est établie à 11,58 % au deuxième trimestre de 2012. Exclusion faite de l'incidence de la charge de 5 M\$ (avant impôt) susmentionnée, la marge du BAIIA ajusté s'est chiffrée à 11,79 % au deuxième trimestre de 2012, soit une réduction de 27 points de base comparativement à la marge du BAIIA de 12,06 % affichée au deuxième trimestre de l'exercice précédent.

Depuis le début de l'exercice, le bénéfice opérationnel, compte tenu de la charge de 5 M\$ (avant impôt) susmentionnée liée à la fermeture de deux boutiques Murale<sup>MC</sup>, s'est chiffré à 386 M\$. Compte non tenu de l'incidence de cette charge, le bénéfice opérationnel ajusté pour le premier semestre de 2012 s'est élevé à 391 M\$, comparativement à 398 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, soit une baisse de 7 M\$, ou 1,8 %. La marge opérationnelle ajustée du premier semestre (le bénéfice opérationnel ajusté divisé par les ventes) a diminué de 34 points de base pour s'établir à 8,06 %, comparativement à une marge opérationnelle de 8,40 % au premier semestre de 2011. Au premier semestre de 2012, la marge du BAIIA (le BAIIA divisé par les ventes) de la Société s'est établie à 10,97 %. Compte non tenu de l'incidence de la charge de 5 M\$ (avant impôt) susmentionnée, la marge du BAIIA ajusté pour le premier semestre de 2012 s'est établie à 11,08 %, soit 22 points de base de moins comparativement à la marge du BAIIA de 11,30 % affichée à la période correspondante de l'exercice précédent.

### *Charges financières*

Les charges financières se composent des charges d'intérêts découlant des emprunts des établissements des franchisés et des obligations d'emprunt de la Société, des intérêts liés aux contrats de location-financement ainsi que de l'amortissement des coûts de transaction engagés dans le cadre des transactions d'emprunt.

Les charges financières se sont élevées à 13 M\$ au deuxième trimestre de 2012, comparativement à 15 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, soit une diminution de 2 M\$, ou 9,8 %. Outre la légère baisse de la dette nette consolidée moyenne de la Société, les charges d'intérêts ont diminué en grande partie grâce aux économies réalisées sur le refinancement de 250 M\$ de billets à moyen terme à l'aide de papier commercial au premier trimestre de 2012, ainsi qu'à la baisse des commissions d'attente liées à la facilité de crédit à terme renouvelable de la Société, qui a été refinancée au quatrième trimestre de 2011. Depuis le début de l'exercice, les charges d'intérêts se sont élevées à 27 M\$, comparativement à 29 M\$ pour le premier semestre de l'exercice précédent, soit une diminution de 9,5 %.

### *Impôt sur le résultat*

Le taux d'imposition effectif de la Société au deuxième trimestre et au premier semestre de 2012 était de 26,3 % comparativement à 28,0 % pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ces baisses des taux d'imposition effectifs sont attribuables à une réduction des taux prévus par la loi.

### *Bénéfice net*

Au deuxième trimestre, le bénéfice net, compte tenu d'une charge de 5 M\$ (avant impôt) liée à la fermeture de deux boutiques Murale<sup>MC</sup>, s'est élevé à 146 M\$, comparativement à 148 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. Le bénéfice net par action dilué s'est établi à 0,70 \$ pour le deuxième trimestre de 2012, comparativement à 0,68 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, soit une hausse de 2,9 %. Compte non tenu de l'incidence de la charge susmentionnée, le bénéfice net ajusté pour le deuxième trimestre de 2012 s'est chiffré à 149 M\$, ou 0,71 \$ par action diluée, soit une augmentation de 4,4 %. En plus des facteurs susmentionnés pris en compte dans le bénéfice, l'incidence cumulative du programme de rachat d'actions de la Société a eu une incidence favorable sur la progression du bénéfice par action au deuxième trimestre de 2012, car le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution, a diminué de 3,7 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Depuis le début de l'exercice, le bénéfice net, compte tenu de la charge de 5 M\$ (avant impôt) susmentionnée liée à la fermeture de deux boutiques Murale<sup>MC</sup>, s'est chiffré à 265 M\$, soit un montant essentiellement comparable à celui enregistré au premier semestre de l'exercice précédent. Le bénéfice net par action dilué s'est établi à 1,26 \$ pour le premier semestre de 2012, comparativement à 1,22 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. Exclusion faite de l'incidence de la charge susmentionnée, le bénéfice net ajusté pour le premier semestre de 2012 s'est chiffré à 269 M\$, ou 1,28 \$ par action diluée, soit une augmentation de 4,9 %.

## Structure du capital et situation financière

Le tableau qui suit présente un sommaire de certaines données en ce qui a trait à la structure du capital et à la situation financière consolidée de la Société aux dates indiquées.

(en milliers de dollars)	16 juin 2012	31 décembre 2011
Trésorerie	(47 971) \$	(118 566) \$
Dette bancaire	271 196	172 262
Papier commercial	223 970	–
Tranche à court terme de la dette à long terme	449 529	249 971
Dette à long terme	246 769	695 675
Obligations au titre des contrats de location-financement	126 472	120 810
<b>Dette nette</b>	<b>1 269 965</b>	<b>1 120 152</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>4 252 165</b>	<b>4 267 830</b>
<b>Capitalisation totale</b>	<b>5 522 130 \$</b>	<b>5 387 982 \$</b>
Dette nette : capitaux propres	0,30:1	0,26:1
Dette nette : capitalisation totale	0,23:1	0,21:1
Dette nette : BAIIA <sup>1</sup>	1,05:1	0,93:1
BAIIA : charges d'intérêts en trésorerie <sup>1, 2</sup>	19,65:1	18,73:1

1. Aux fins du calcul des ratios, le BAIIA comprend le BAIIA pour chacune des périodes de 52 semaines closes à ces dates.
2. Les charges d'intérêts en trésorerie comprennent les charges financières pour chacune des périodes de 52 semaines closes à ces dates, excluent l'amortissement des coûts de financement différés, mais comprennent les intérêts capitalisés.

### Ratios financiers et notations de solvabilité

Un sommaire des notations de solvabilité de la Société au 16 juin 2012 est présenté dans le tableau suivant.

	Standard & Poor's	DBRS Limited
Notation de solvabilité de l'entreprise	BBB+/stable	–
Dette non garantie de premier rang	BBB+	A (bas)/stable
Papier commercial	–	R-1 (bas)/stable

Aucune modification n'a été apportée aux notations de solvabilité de la Société au cours du premier semestre de 2012.

### *Capital social en circulation*

Le capital social en circulation de la Société se compose d'actions ordinaires. Un nombre illimité d'actions ordinaires est autorisé. Au 19 juillet 2012, la Société comptait 207 828 070 actions ordinaires en circulation. À cette même date, elle avait des options en cours visant l'acquisition de 823 929 de ses actions ordinaires qui avaient été émises aux termes de ses régimes de rémunération à base d'actions, dont 443 211 pouvaient être exercées.

### *Offre publique de rachat dans le cours normal des activités*

Le 9 février 2012, la Société a annoncé que son conseil d'administration avait approuvé le renouvellement du programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et autorisé le rachat de ses actions ordinaires jusqu'à concurrence de 10 600 000 actions ordinaires, ce qui représente environ 5,0 % de ses actions ordinaires qui étaient alors en circulation, par la voie d'achats effectués dans le cours normal des activités par l'entremise des établissements de la TSX (le « programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2012 »). La Société a été en mesure de commencer les rachats dans le cadre du programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2012 le 15 février 2012. Le programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2012 prendra fin le 14 février 2013, ou à une date antérieure si la Société mène à bien ses transactions conformément à l'avis d'intention déposé auprès de la TSX. Les achats seront effectués par la Société conformément aux exigences de la TSX et le prix que la Société paiera pour toute action ordinaire sera équivalent au cours du marché au moment de l'acquisition, ou tout autre prix autorisé par la TSX. En parallèle au programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2012, la Société a conclu un régime de rachat automatique avec son courtier désigné afin de permettre le rachat de ses actions ordinaires au cours de certaines périodes prédéterminées d'interdiction de transactions, sous réserve de certains paramètres concernant le prix des actions et leur nombre. En dehors de ces périodes prédéterminées d'interdiction de transactions, les actions seront rachetées à la discrétion de la direction, sous réserve des lois applicables. Aux fins de l'application des règles de la TSX, la Société peut acheter un maximum de 178 466 actions ordinaires n'importe quel jour en vertu du programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2012, sauf dans le cas d'achats effectués en vertu de l'exception relative aux achats de bloc, conformément aux règles de la TSX. Les actions ordinaires achetées par la Société seront annulées.

Au cours du deuxième trimestre de 2012, la Société a racheté 2 303 300 actions ordinaires aux termes de son programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2012 à un coût total de 96 M\$, soit un prix de rachat moyen de 41,64 \$ par action ordinaire. Depuis le début de l'exercice, la Société a racheté un total de 4 123 000 actions ordinaires (soit 180 500 actions ordinaires aux termes du programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités précédent et 3 942 500 actions ordinaires aux termes du programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2012), à un coût total de 171 M\$, soit un prix de rachat moyen de 41,43 \$ par action ordinaire. À la fin du deuxième trimestre, 3 975 600 des actions ordinaires rachetées avaient été annulées, et les 147 400 actions ordinaires restantes ont été annulées après la fin du trimestre. Les montants versés en excédent de la valeur comptable moyenne des actions ordinaires ont été imputés aux bénéficiaires non distribués. (Se reporter à la note 9 des états financiers consolidés résumés non audités de la Société ci-joints.)

## **Situation de trésorerie et sources de financement**

### *Sources de liquidités*

La Société compte sur les sources de liquidités suivantes : i) les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles; ii) les sommes provenant d'une facilité de crédit bancaire renouvelable consentie de 725 M\$ échéant le 10 décembre 2015, moins le montant déjà prélevé ou le montant utilisé pour appuyer le papier commercial émis et en circulation; iii) un montant maximal de 500 M\$ qui peut être prélevé de son programme de papier commercial, déduction faite de ce qui est actuellement émis. Le programme de papier commercial de la Société s'est vu attribuer la notation R-1 (bas) par DBRS Limited. Dans l'éventualité où ce programme ne pourrait pas maintenir cette notation, il serait soutenu par la facilité de crédit bancaire renouvelable de 725 M\$ de la Société. Au 16 juin 2012, une tranche de 9 M\$ de la facilité de crédit bancaire renouvelable de 725 M\$ de la Société avait été utilisée en vertu de lettres de crédit en cours uniquement, ce montant étant le même qu'à la fin du premier trimestre de 2012 et qu'à la fin de l'exercice précédent. Au 16 juin 2012, la Société avait du papier commercial émis et en

circulation d'un montant de 224 M\$ aux termes de son programme de papier commercial, comparativement à 288 M\$ à la fin du premier trimestre de 2012. À la fin de l'exercice 2011, la Société n'avait pas de papier commercial émis et en circulation en vertu de son programme de papier commercial.

La Société a également pris des dispositions pour que ses franchisés obtiennent du financement afin de leur faciliter l'acquisition de stocks et financer leurs besoins en fonds de roulement, en fournissant des garanties à diverses banques à charte canadiennes qui soutiennent les emprunts des franchisés. À la fin du deuxième trimestre de 2012, l'obligation maximale de la Société relativement à ces garanties s'établissait à 530 M\$, comparativement à 530 M\$ à la fin du premier trimestre de 2012 et à 520 M\$ à la fin de l'exercice précédent. Au 16 juin 2012, les diverses banques avaient accordé aux franchisés des lignes de crédit totalisant 458 M\$, comparativement à 454 M\$ à la fin du premier trimestre de 2012 et à 452 M\$ à la fin de l'exercice précédent. Au 16 juin 2012, les franchisés avaient prélevé un montant totalisant 280 M\$ sur les lignes de crédit disponibles, par rapport à 245 M\$ à la fin du premier trimestre de 2012 et à 167 M\$ à la fin de l'exercice précédent. Tout montant prélevé par les franchisés est inclus dans la dette bancaire figurant dans les bilans consolidés de la Société. Dans l'éventualité où des paiements devraient être versés en vertu des garanties, la Société détient une sûreté de premier rang grevant tous les actifs des établissements des franchisés, sous réserve de certaines exigences légales en ce qui a trait à la priorité de rang antérieure. Comme la Société prend part à l'attribution des lignes de crédit disponibles à ses franchisés, elle estime que le produit net de tout actif visé par cette sûreté excédera tout paiement nécessaire en vertu des garanties.

La Société a obtenu du financement à long terme additionnel au moyen de l'émission de 450 M\$ de billets à moyen terme de cinq ans venant à échéance le 3 juin 2013, portant intérêt à un taux fixe de 4,99 % par année (les « billets de série 2 ») et de 250 M\$ de billets à moyen terme de cinq ans qui viendront à échéance le 20 janvier 2014 et qui portent intérêt à un taux fixe de 5,19 % par année (les « billets de série 4 »). Les billets de série 2 ont été émis en vertu d'un prospectus préalable de base simplifié définitif daté du 22 mai 2008 (le « prospectus de 2008 ») modifié par le supplément de fixation de prix daté du 28 mai 2008. Les billets de série 4 ont été émis en vertu du prospectus de 2008 modifié par le supplément de fixation de prix daté du 14 janvier 2009. Le prospectus de 2008 et les suppléments de fixation de prix ont été déposés par la Société auprès des autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières dans toutes les provinces du Canada. Au moment de l'émission, DBRS Limited a attribué à ces billets à moyen terme la notation A (bas), et Standard & Poor's leur a attribué la notation BBB+.

#### *Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles*

Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles se sont élevés à 285 M\$ au deuxième trimestre de 2012, par rapport à un montant de 253 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. Cette hausse découle essentiellement de la réduction du montant investi dans les soldes des éléments hors trésorerie du fonds de roulement par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, et d'une réduction du montant de l'impôt sur le résultat payé. L'écart lié aux soldes des éléments hors trésorerie du fonds de roulement est principalement imputable à une augmentation des créditeurs et charges à payer, en partie contrebalancée par le calendrier des achats de stocks.

Depuis le début de l'exercice, les activités opérationnelles de la Société ont généré des flux de trésorerie de 315 M\$, comparativement à 396 M\$ au premier semestre de 2011.

#### *Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement*

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont élevés à 104 M\$ au deuxième trimestre de 2012, comparativement à 86 M\$ à la période correspondante de l'exercice précédent, soit une augmentation de 18 M\$, ou 21,2 %. De ces montants, une tranche de 58 M\$ est liée à l'acquisition d'immobilisations corporelles au cours du deuxième trimestre de 2012, déduction faite du produit de toute cession, comparativement à 74 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. Au deuxième trimestre de 2012, la Société a investi un montant additionnel de 6 M\$ dans des acquisitions d'entreprises. Les investissements liés aux acquisitions d'actifs se rapportent essentiellement à l'acquisition de pharmacies et de fichiers d'ordonnances. La Société a investi un montant de 13 M\$ dans l'acquisition et le développement d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs au cours du deuxième trimestre de 2012, comparativement à 11 M\$ à la période correspondante de l'exercice précédent. Au cours du deuxième trimestre de 2012, le solde des fonds déposés et détenus en mains tierces se rapportant à des offres d'achat en cours visant l'acquisition de pharmacies et de terrains a augmenté de 28 M\$.

Depuis le début de l'exercice, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont élevés à 174 M\$, comparativement à 161 M\$ pour le premier semestre de 2011, soit une augmentation de 13 M\$, ou 8,2 %. De ces montants, une tranche de 102 M\$ est liée à l'acquisition d'immobilisations corporelles au premier semestre de 2012, déduction faite du produit de toute cession, comparativement à 133 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. Les investissements dans des acquisitions d'actifs et dans l'acquisition et le développement d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs se sont chiffrés à 13 M\$ et à 25 M\$, respectivement, au premier semestre de 2012, comparativement à 6 M\$ et à 21 M\$, respectivement, pour la période correspondante de l'exercice précédent. Au cours du premier semestre de 2012, le solde des fonds déposés et détenus en mains tierces se rapportant à des offres d'achat en cours visant l'acquisition de pharmacies et de terrains a augmenté de 34 M\$.

Au cours du deuxième trimestre de 2012, la Société a ouvert ou acquis 15 nouvelles pharmacies, dont 7 sont des réimplantations, et a agrandi 2 pharmacies de façon importante. Elle a également transformé 3 pharmacies existantes en des établissements modèles de plus petite taille et a fermé 2 boutiques Murale<sup>MC</sup>. Depuis le début de l'exercice, 29 nouvelles pharmacies ont été ouvertes ou acquises, dont 13 sont des réimplantations, 2 pharmacies de plus petite taille ont été fermées, 5 pharmacies ont été agrandies de façon importante et 10 pharmacies existantes ont été transformées. À la fin du premier semestre de 2012, le réseau de la Société comptait 1 340 établissements de détail, dont 1 271 pharmacies (1 215 Shoppers Drug Mart<sup>MD</sup>/Pharmaprix<sup>MD</sup> et 56 Shoppers Simply Pharmacy<sup>MD</sup>/Pharmaprix Simplement Santé<sup>MD</sup>), 63 centres de soins de santé à domicile Shoppers Home Health Care<sup>MD</sup> et 6 boutiques Murale<sup>MC</sup>.

#### *Flux de trésorerie affectés aux activités de financement*

Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement se sont élevés à 185 M\$ au deuxième trimestre de 2012, des sorties de fonds de 212 M\$ ayant été partiellement contrebalancées par des rentrées de fonds de 27 M\$. Les sorties de fonds étaient constituées d'un montant de 91 M\$ pour régler les rachats d'actions, d'une diminution de 64 M\$ du montant du papier commercial émis et en circulation en vertu du programme de papier commercial de la Société, d'un remboursement d'obligations liées à des contrats de location-financement de 1 M\$ et d'un montant de 56 M\$ lié au paiement de dividendes. Les rentrées de fonds étaient constituées d'une augmentation de 26 M\$ de la dette bancaire et du produit de 1 M\$ tiré de l'émission d'actions ordinaires en vertu du régime de rémunération fondé sur des actions de la Société.

Au deuxième trimestre de 2012, le résultat net des activités opérationnelles, d'investissement et de financement de la Société s'est traduit par une diminution de 4 M\$ des soldes de trésorerie.

Depuis le début de l'exercice, les flux de trésorerie affectés aux activités de financement se sont chiffrés à 212 M\$, et le résultat net des activités opérationnelles, d'investissement et de financement de la Société s'est traduit par une diminution de 71 M\$ de la trésorerie.

#### *Situation de trésorerie future*

La Société estime que ses facilités de crédit actuelles, son programme de papier commercial et ses programmes de financement offerts à ses franchisés, ainsi que les flux de trésorerie provenant de ses activités opérationnelles seront suffisants pour financer ses activités, y compris celles de son réseau d'établissements des franchisés, de même que ses activités d'investissement et ses engagements dans un avenir prévisible. La Société n'a jamais eu de difficultés majeures à obtenir du financement supplémentaire à court ou à long terme en raison de ses notations de solvabilité de première qualité. Bien que la Société s'emploie à maintenir des notations de solvabilité de première qualité, ces notations peuvent être modifiées ou lui être retirées en tout temps par les agences de notation si celles-ci jugent que les circonstances le justifient.

## NOUVELLES PRISES DE POSITION COMPTABLES

### Normes comptables mises en œuvre en 2012

#### *Impôt différé – Recouvrement des actifs sous-jacents*

L'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») a publié une modification à IAS 12, *Impôts sur le résultat* (la « modification d'IAS 12 »), qui intègre une exception aux exigences d'évaluation générales d'IAS 12 à l'égard des immeubles de placement évalués à la juste valeur. La modification à IAS 12 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. La modification à IAS 12 n'a pas eu d'incidence sur les résultats opérationnels, la situation financière et les informations à fournir de la Société.

### Futures normes comptables

#### *Instruments financiers – Informations à fournir*

L'IASB a publié une modification à IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (« IFRS 7 »), exigeant la présentation d'informations supplémentaires en ce qui a trait aux transferts d'actifs financiers. Cette modification s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011. La Société appliquera la modification à ses états financiers annuels de 2012 et elle est d'avis que sa mise en œuvre n'aura pas d'incidence importante sur les informations qu'elle doit fournir.

#### *Instruments financiers*

L'IASB a publié une nouvelle norme, IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), qui remplacera ultimement IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 »). Le remplacement d'IAS 39 est un projet en plusieurs étapes visant l'amélioration et la simplification de la présentation d'informations portant sur les instruments financiers. La publication d'IFRS 9 s'inscrit dans la première étape du projet. IFRS 9 utilise une approche unique pour déterminer si un actif ou un passif financier doit être évalué au coût amorti ou à la juste valeur, ce qui viendra remplacer les règles multiples d'IAS 39. Pour ce qui est des actifs financiers, l'approche prescrite par IFRS 9 repose sur la façon dont l'entité gère ses instruments financiers compte tenu de son modèle économique et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. IFRS 9 exige l'utilisation d'une méthode de dépréciation unique en remplacement des multiples méthodes de dépréciation prévues par IAS 39. En ce qui concerne les passifs financiers évalués à la juste valeur, la variation de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit de l'entité est présentée dans les autres éléments du résultat global. IFRS 9 prend effet pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et doit être appliquée de manière rétrospective. La Société évalue actuellement l'incidence d'IFRS 9 sur ses résultats opérationnels, sa situation financière et ses informations à fournir.

#### *Évaluation de la juste valeur*

L'IASB a publié une nouvelle norme, IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur* (« IFRS 13 »), qui prescrit une définition normalisée de la juste valeur, établit un cadre pour l'évaluation à la juste valeur et fournit les informations spécifiques à fournir sur les évaluations à la juste valeur. IFRS 13 s'applique à toutes les normes internationales d'information financière qui imposent ou permettent des évaluations à la juste valeur ou la présentation d'informations à leur sujet. IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait obtenu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction en bonne et due forme entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. IFRS 13 prend effet pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et doit être appliquée de manière rétrospective. La Société évalue l'incidence d'IFRS 13 sur ses résultats opérationnels, sa situation financière et ses informations à fournir.

### *États financiers consolidés*

L'IASB a publié une nouvelle norme, IFRS 10, *États financiers consolidés* (« IFRS 10 »), qui établit des principes pour la présentation et la préparation des états financiers consolidés d'une entité, lorsque celle-ci contrôle une ou plusieurs autres entités. IFRS 10 établit que le contrôle est à la base de la consolidation et définit le principe du contrôle. Un investisseur contrôle une entreprise détenue lorsqu'il détient le pouvoir sur l'entreprise détenue, lorsqu'il est exposé ou qu'il a le droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entreprise détenue et qu'il a la capacité d'influer sur le montant des rendements de l'investisseur. IFRS 10 a été publiée dans le cadre du plus vaste projet de l'IASB portant sur les participations dans tous les types d'entités. Ce projet a également donné lieu à la publication des quatre prochaines normes décrites ci-après. IFRS 10 prend effet pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et doit être appliquée de manière rétrospective. La Société évalue l'incidence d'IFRS 10 sur ses résultats opérationnels, sa situation financière et ses informations à fournir.

### *Partenariats*

L'IASB a publié une nouvelle norme, IFRS 11, *Partenariats* (« IFRS 11 »), qui établit les principes de présentation de l'information financière par les entités qui sont parties à un partenariat. IFRS 11 a préséance sur IAS 31, *Participations dans des coentreprises*, et l'interprétation SIC-13, *Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs*. La norme définit un partenariat comme une entente selon laquelle deux ou plusieurs parties détiennent un contrôle conjoint, et le contrôle conjoint est défini comme le partage contractuellement convenu du contrôle dans le cadre duquel les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. La norme classe les partenariats soit comme des activités communes, soit comme des placements conjoints, et le classement détermine le traitement comptable. IFRS 11 prend effet pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et doit être appliquée de manière rétrospective. La Société évalue l'incidence d'IFRS 11 sur ses résultats opérationnels, sa situation financière et ses informations à fournir.

### *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*

L'IASB a publié une nouvelle norme, IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités* (« IFRS 12 »), qui intègre et fournit des obligations d'information cohérentes pour tous les intérêts dans d'autres entités comme les filiales, les partenariats, les entreprises associées et les entités structurées non consolidées. IFRS 12 prend effet pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et doit être appliquée de manière rétrospective. La Société évalue l'incidence d'IFRS 12 sur ses informations à fournir.

### *États financiers individuels*

L'IASB a publié une norme révisée, IAS 27, *États financiers individuels* (« IAS 27 »), qui contient les obligations comptables et d'information pour les participations dans d'autres entités telles que des filiales, des coentreprises et des entreprises associées ou des entités structurées non consolidées. IAS 27 prend effet pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et doit être appliquée de manière rétrospective. IAS 27 n'aura pas d'incidence sur les résultats opérationnels consolidés, la situation financière et les informations à fournir de la Société.

### *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*

L'IASB a publié une norme révisée, IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises* (« IAS 28 »), qui prescrit le mode de comptabilisation pour les participations dans des entreprises associées et établit les obligations concernant l'application de la méthode de la mise en équivalence dans le cadre de la comptabilisation des participations dans des entreprises associées et des coentreprises. IAS 28 prend effet pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et doit être appliquée de manière rétrospective. La Société évalue l'incidence d'IAS 28 sur ses résultats opérationnels, sa situation financière et ses informations à fournir.

### *Présentation des états financiers – Autres éléments du résultat global*

L'IASB a publié une modification à IAS 1, *Présentation des états financiers* (la « modification d'IAS 1 »), afin d'améliorer la permanence et la clarté de la présentation des éléments des autres éléments du résultat global. Une obligation a été ajoutée à l'égard de la présentation des éléments constituant les autres éléments du résultat global. Selon la nouvelle obligation, ces éléments sont regroupés selon qu'ils pourraient être ultérieurement reclassés en résultat afin de démontrer de façon plus claire l'incidence des éléments des autres éléments du résultat global sur les bénéfices futurs. La modification à IAS 1 prend effet pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012 et doit être appliquée de manière rétrospective. La Société évalue l'incidence de la modification à IAS 1 sur la présentation de ses autres éléments du résultat global.

### *Avantages postérieurs à l'emploi*

L'IASB a publié des modifications à IAS 19, *Avantages du personnel* (« IAS 19 »), qui éliminent l'option de différer la comptabilisation des écarts actuariels au moyen de la méthode du « corridor », corrigent la présentation des variations des actifs et des passifs découlant de régimes à prestations définies et améliorent les informations à fournir pour les régimes à prestations définies. IAS 19 prend effet pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et doit être appliquée de manière rétrospective. La Société évalue l'incidence d'IAS 19 sur ses résultats opérationnels, sa situation financière et ses informations à fournir.

### *Instruments financiers : compensation des actifs et des passifs*

L'IASB a publié des modifications à IFRS 7 et à IAS 32, *Instruments financiers : Présentation* (« IAS 32 »), qui clarifient les exigences en matière de compensation d'instruments financiers et exigent que de nouvelles informations soient fournies sur l'incidence des accords de compensation sur la situation financière d'une entité. Les modifications à IFRS 7 sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et doivent être appliquées de façon rétrospective. Les modifications à IAS 32 sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et doivent être appliquées de façon rétrospective. La Société évalue l'incidence des modifications à IFRS 7 et à IAS 32 sur ses résultats opérationnels, sa situation financière et ses informations à fournir.

## **PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES**

### *Cycle de présentation de l'information financière*

Le cycle annuel de présentation de l'information financière de la Société se divise en 4 trimestres de 12 semaines chacun, à l'exception du troisième trimestre, qui compte 16 semaines. L'exercice de la Société consiste en une période de 52 ou de 53 semaines se clôturant le samedi le plus près du 31 décembre. Lorsque l'exercice comprend 53 semaines, la durée du quatrième trimestre est de 13 semaines.

## Sommaire des résultats trimestriels

Le tableau qui suit présente un sommaire de certaines des principales données financières consolidées de la Société pour chacun des huit derniers trimestres.

	Deuxième trimestre		Premier trimestre		Quatrième trimestre		Troisième trimestre	
	2012	2011	2012	2011	2011	2010	2011	2010
(en milliers de dollars, sauf les données par action – non audité)	(12 semaines)	(12 semaines)	(12 semaines)	(12 semaines)	(12 semaines)	(12 semaines)	(16 semaines)	(16 semaines)
Ventes	2 456 694 \$	2 394 145 \$	2 394 441 \$	2 347 021 \$	2 606 896 \$	2 499 965 \$	3 110 590 \$	3 047 429 \$
Bénéfice net	145 711 \$	147 925 \$	119 232 \$	117 541 \$	176 019 \$	168 908 \$	172 449 \$	154 724 \$
Par action ordinaire								
– Bénéfice net de base	0,70 \$	0,68 \$	0,56 \$	0,54 \$	0,82 \$	0,78 \$	0,80 \$	0,71 \$
– Bénéfice net dilué	0,70 \$	0,68 \$	0,56 \$	0,54 \$	0,82 \$	0,78 \$	0,80 \$	0,71 \$

La Société a affiché une croissance des ventes et du bénéfice net par action ordinaire au cours de chacun des quatre derniers trimestres par rapport aux trimestres correspondants de l'exercice précédent.

Les ventes et le bénéfice net ont augmenté au troisième trimestre de 2011 par rapport au trimestre correspondant de 2010, ce qui reflète le solide rendement des produits de l'avant du magasin, partiellement contrebalancé par l'exacerbation de la pression à la baisse exercée sur les ventes et la marge en dollars liée à l'officine. En outre, la Société a continué de profiter d'initiatives en matière de réduction des coûts, d'améliorations de la productivité et d'efficacité pour les établissements comparables. Le bénéfice net du troisième trimestre de 2011 comprend également un profit à la cession de 3 M\$ (avant impôt) relativement à une transaction de cession-bail visant certains établissements de détail de la Société, alors que le bénéfice net du troisième trimestre de 2010 comprenait une charge de 10 M\$ (avant impôt) au titre du règlement d'un litige de longue date portant sur une entente commerciale avec l'une des sociétés de services auxiliaires de la Société.

Les ventes et le bénéfice net ont augmenté au quatrième trimestre de 2011 par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, le solide rendement à l'avant du magasin, soutenu par un accroissement des investissements liés à l'établissement des prix et aux activités promotionnelles, ayant été contrebalancé en partie par les pressions soutenues à la baisse exercées sur les ventes et les marges liées à l'officine. Le bénéfice net du quatrième trimestre de 2010 incluait aussi une charge pour perte de valeur de 7 M\$ (avant impôt) comptabilisée aux termes des IFRS relativement à certains actifs des établissements de la Société.

Les ventes et le bénéfice net ont augmenté au premier trimestre de 2012 par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, les vigoureuses ventes à l'avant du magasin, combinées aux avantages conférés par l'établissement des prix et les activités promotionnelles, ayant plus que contrebalancé les pressions additionnelles à la baisse exercées sur les ventes et les marges liées à l'officine. Si la hausse des charges opérationnelles et administratives, qui découle principalement de l'augmentation des charges au niveau des établissements en ce qui a trait aux initiatives de croissance et d'expansion du réseau de la Société, a contrebalancé une hausse de la marge brute en dollars, en revanche, la baisse des charges financières et une réduction du taux d'imposition effectif de la Société sont autant de facteurs qui ont contribué à la croissance du bénéfice net d'un exercice à l'autre. En outre, l'incidence cumulative du programme de rachat d'actions de la Société a favorisé la croissance du bénéfice net par action, car le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution, avait diminué de 2,6 % au premier trimestre de 2012 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Les ventes ont augmenté au deuxième trimestre de 2012 comparativement au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison d'une modeste croissance des ventes de médicaments sur ordonnance et de la vigueur des résultats affichés par les produits de l'avant du magasin, la Société ayant enregistré des profits en matière de ventes dans toutes les régions du pays. La vigueur des ventes, combinée à l'attention portée à l'optimisation des activités

promotionnelles et à l'amélioration des marges ainsi qu'à l'amélioration des synergies d'achat, a donné lieu à une augmentation de 3,4 % de la marge brute en dollars. Toutefois, ces profits ont été plus que contrebalancés par la hausse des charges opérationnelles et administratives, compte tenu de la dotation aux amortissements, en raison de la hausse des charges des établissements liées à la croissance du réseau et aux initiatives de croissance et d'expansion du réseau, de la hausse du bénéfice des franchisés et de charges additionnelles liées aux activités complémentaires de la Société en matière de soins de santé attribuables à la hausse des activités de vente. Les charges opérationnelles et administratives au deuxième trimestre de 2012 comprennent également une charge de 5 M\$ (avant impôt) découlant de la fermeture de deux boutiques Murale<sup>MC</sup>. La baisse des charges financières et une réduction du taux d'imposition effectif de la Société sont d'autres facteurs qui ont contribué à la croissance du bénéfice net au deuxième trimestre de 2012. Le programme de rachat d'actions de la Société a eu une incidence globalement positive sur la croissance du bénéfice net par action au deuxième trimestre de 2012, car le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution, avait diminué de 3,7 % comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent.

Les activités principales de la Société, qui sont liées aux médicaments sur ordonnance, ne sont habituellement pas assujetties aux fluctuations saisonnières. Les activités de l'avant du magasin comprennent des promotions saisonnières qui peuvent avoir une incidence sur les résultats d'un trimestre à l'autre, particulièrement lorsqu'une saison ne se trouve pas dans un même trimestre d'un exercice à l'autre, comme c'est le cas pour Pâques. Comme la Société continue d'étendre sa gamme de produits et services de l'avant du magasin, y compris ses promotions saisonnières, ses résultats opérationnels pourraient être davantage exposés aux fluctuations saisonnières.

## **RISQUES ET GESTION DU RISQUE**

### *Faits nouveaux concernant le secteur et la réglementation*

Une part importante des ventes et du bénéfice de la Société dépend de ses ventes de médicaments sur ordonnance. Les médicaments sur ordonnance et leur vente sont assujettis à plusieurs lois et règlements fédéraux, provinciaux, territoriaux et locaux. Les modifications apportées à ces lois et règlements, ou le non-respect de ceux-ci, peuvent avoir des répercussions défavorables importantes sur les activités, les ventes et la rentabilité de la Société.

Les lois et règlements fédéraux et provinciaux établissant les régimes publics d'assurance-médicaments régissent habituellement les médicaments sur ordonnance couverts, l'admissibilité des patients, les remboursements de médicaments, l'admissibilité des médicaments et l'établissement des prix des médicaments, et peuvent même régir les remises que les fabricants sont autorisés à verser aux pharmacies et aux fournisseurs de produits pharmaceutiques, ou que ceux-ci reçoivent. En ce qui concerne le remboursement des médicaments, ces lois et règlements régissent habituellement le coût autorisé d'un médicament sur ordonnance, la majoration de prix autorisée à l'égard d'un médicament sur ordonnance et les honoraires ou les frais d'exécution d'ordonnance qui peuvent être facturés lors de la vente de médicaments sur ordonnance à des patients admissibles en vertu du régime public d'assurance-médicaments. Pour ce qui est de l'admissibilité d'un médicament, ces lois et règlements régissent habituellement les exigences liées à l'inclusion des produits du fabricant dans la liste des médicaments donnant droit à une prestation ou à une prestation partielle en vertu du régime public d'assurance-médicaments concerné, à l'établissement des prix des médicaments et, dans le cas des médicaments sur ordonnance génériques, aux exigences à respecter pour leur désignation comme produits interchangeable avec un médicament sur ordonnance de marque. En outre, d'autres lois et règlements fédéraux, provinciaux, territoriaux et locaux régissent l'autorisation, le conditionnement, l'étiquetage, la vente, le marketing, la publicité, le traitement, l'entreposage, la distribution, l'exécution d'ordonnances et la mise au rebut de ces médicaments sur ordonnance.

Les ventes de médicaments sur ordonnance, le remboursement des médicaments et l'établissement des prix des médicaments peuvent être touchés par les changements qui surviennent dans le secteur des soins de santé, y compris les modifications législatives et autres qui ont une incidence sur l'admissibilité des patients, l'admissibilité des médicaments, les coûts admissibles d'un médicament sur ordonnance, la majoration de prix autorisée à l'égard d'un médicament sur ordonnance ou les honoraires ou les frais d'exécution d'ordonnance payés par les tiers payeurs ou les remises que le fabricant verse aux pharmacies et aux fournisseurs de produits pharmaceutiques, ou que ceux-ci reçoivent.

La majeure partie des ventes de médicaments sur ordonnance sont remboursées ou payées par des tiers payeurs, comme les gouvernements, les compagnies d'assurance ou les employeurs. Ces tiers payeurs ont cherché et continuent de chercher des façons de gérer le coût de leurs régimes d'assurance-médicaments. Certaines provinces ont mis en œuvre des lois visant la gestion du coût des services pharmaceutiques et le contrôle des coûts accrus engagés par les régimes publics d'assurance-médicaments et les régimes privés pour les médicaments. En plus des modifications législatives, d'autres mesures de contrôle du coût des médicaments ont été appliquées par certains gouvernements payeurs, notamment la restriction du nombre de médicaments sur ordonnance interchangeables qui sont admissibles au remboursement en vertu des régimes provinciaux d'assurance-médicaments ou les limites imposées aux médicaments sur ordonnance de marque maison, ce qui pourrait avoir une incidence sur le taux de remboursement des médicaments et sur les remises versées par les fabricants. L'analyse qui suit présente les modifications législatives ou autres mesures réglementaires qui sont entrées en vigueur ou ont été annoncées depuis la date du rapport de gestion intermédiaire de la Société pour la période de 12 semaines close le 24 mars 2012 dans certaines provinces ou certains territoires en vue de réduire le coût global engagé au titre des régimes publics d'assurance-médicaments.

### *Colombie-Britannique*

La Pharmaceutical Services Act (la « loi de la Colombie-Britannique ») a reçu la sanction royale le 31 mai 2012. La loi de la Colombie-Britannique vise à transformer le régime public d'assurance-médicaments PharmaCare de la Colombie-Britannique, qui repose sur des politiques gouvernementales, en un régime protégé par la loi.

La loi de la Colombie-Britannique établit un cadre pour permettre au ministère de la santé de réglementer les prix des médicaments en Colombie-Britannique. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a indiqué qu'il prévoit réduire les prix des médicaments sur ordonnance génériques afin qu'ils cadrent avec ceux d'autres provinces au moyen de règlements qui feront l'objet de propositions en vertu de la loi de la Colombie-Britannique au cours des prochains mois. Actuellement, le coût de la plupart des médicaments sur ordonnance génériques en Colombie-Britannique correspond à 35 % du prix courant du fabricant du médicament de marque d'origine équivalent.

La loi de la Colombie-Britannique prévoit également des dispositions qui permettraient au ministère de la santé d'interdire aux fabricants, aux fournisseurs et à leurs représentants désignés, ainsi qu'à leurs employés et agents, d'offrir des mesures incitatives qui seront précisées dans les règlements, et aux pharmaciens, aux franchiseurs ou à leurs représentants désignés, ainsi qu'à leurs employés et agents, d'accepter de telles mesures.

### *Alberta*

Le 4 juillet 2012, le gouvernement de l'Alberta a annoncé qu'il avait réduit, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> juillet 2012, le prix qu'il paie pour la plupart des médicaments sur ordonnance génériques, le faisant passer de 45 % à 35 % du prix du médicament de marque d'origine. Le gouvernement prévoit qu'en raison de ces réductions de prix, le gouvernement de l'Alberta et l'ensemble des Albertains économiseront approximativement 85 M\$ en 2012 et en 2013.

De plus, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, le gouvernement albertain veillera à ce que les pharmaciens soient rémunérés de façon équitable pour les sept nouveaux services présentés ci-après :

- *Plan de soins annuel exhaustif* – un plan créé par un pharmacien et son patient dans le but d'aider ce dernier à gérer ses besoins complexes en matière de santé (par exemple, un patient diabétique qui souffre d'une dépendance) et à comprendre sa médication et la façon de l'utiliser.
- *Évaluation normalisée de la gestion de la pharmacothérapie* – service semblable au plan de soins annuel exhaustif, mais destiné aux patients qui n'ont pas de besoins complexes en matière de santé et qui ne respectent pas les critères du plan de soins annuel exhaustif.

- *Évaluation et adaptation des ordonnances* – les pharmaciens peuvent adapter une ordonnance ou communiquer avec la personne qui l’a prescrite afin de la faire modifier, selon l’opinion professionnelle du pharmacien et les besoins du patient.
- *Évaluation des patients pour le renouvellement des ordonnances* – les pharmaciens peuvent renouveler l’ordonnance d’un patient, sans que ce dernier n’ait à consulter son médecin, en fonction de l’opinion professionnelle du pharmacien et des besoins du client.
- *Évaluation et administration de médicaments par injection* – les pharmaciens recevront une rémunération pour l’évaluation de patients, l’injection de médicaments et le suivi du patient avant et après l’injection, selon le médicament injecté.
- *Évaluation des patients pour l’amorce d’une pharmacothérapie ou pour la gestion d’une pharmacothérapie continue* – les pharmaciens qui détiennent une autorité additionnelle en matière de prescription recevront une rémunération équitable pour avoir évalué le patient et prescrit des médicaments, sans que le patient n’ait à voir son médecin.
- *Évaluation des patients pour la rédaction d’ordonnances en cas d’urgence* – dans une situation d’urgence, un pharmacien qui est d’avis que la prise d’un médicament est nécessaire, mais qui constate que ce médicament n’a pas été prescrit au client, pourra autoriser l’utilisation de ce médicament.

Le coût lié à l’expansion des services que les pharmaciens pourront facturer sera essentiellement recouvert à même les économies réalisées grâce à la réduction du prix des médicaments sur ordonnance génériques.

#### *Nouveau-Brunswick*

Les amendements du *Règlement du Nouveau-Brunswick 84-170* en vertu de la *Loi sur la gratuité des médicaments sur ordonnance* (les « amendements du Nouveau-Brunswick ») annoncés le 22 mars 2012 par la ministre de la Santé du Nouveau-Brunswick dans le cadre de la nouvelle politique en matière d’établissement des prix des médicaments sur ordonnance génériques du Nouveau-Brunswick sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2012.

Les amendements du Nouveau-Brunswick établissent le prix des médicaments sur ordonnance génériques, comme suit :

- du 1<sup>er</sup> juin 2012 au 30 novembre 2012 inclusivement, à 40 % du prix courant du fabricant du médicament de marque d’origine au 11 avril 2011;
- à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2012, à 35 % du prix courant du fabricant du médicament de marque d’origine au 11 avril 2011;
- lorsqu’aucun produit pharmaceutique interchangeable, autre que le médicament d’ordonnance de marque, ne détient un avis de conformité le 1<sup>er</sup> décembre 2012, à 35 % du prix courant du fabricant du médicament de marque d’origine à la date de la délivrance de l’avis de conformité du premier médicament d’ordonnance générique.

Aux termes des amendements du Nouveau-Brunswick, les frais d’exécution des ordonnances pour les médicaments génériques ont été fixés à 10,40 \$, et la majoration est de 4 %, jusqu’à un maximum de 50 \$.

Bien que les amendements du Nouveau-Brunswick soient entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2012, la ministre de la Santé du Nouveau-Brunswick a instauré une période de transition de dix jours pour permettre aux pharmacies de réduire les stocks achetés à un prix supérieur avant l’entrée en vigueur des amendements.

### *Terre-Neuve-et-Labrador*

Conformément à l'annonce faite le 26 mars 2012 par la ministre de la Santé et des Services communautaires de Terre-Neuve-et-Labrador quant à la mise en œuvre d'un nouveau modèle d'établissement du prix des médicaments sur ordonnance génériques, les règlements de l'Interchangeable Drug Products Formulary Regulations en vertu de la Pharmaceutical Services Act sont entrés en vigueur le 16 avril 2012 (les « règlements de Terre-Neuve-et-Labrador »). Les règlements de Terre-Neuve-et-Labrador réduisent le prix des médicaments sur ordonnance génériques pour tous les résidents de Terre-Neuve-et-Labrador.

Les règlements de Terre-Neuve-et-Labrador fixent un prix maximal pour les médicaments sur ordonnance génériques, comme suit :

- du 16 avril 2012 au 30 septembre 2012, le prix de tous les médicaments sur ordonnance génériques, à l'exception de ceux qui bénéficient d'une exemption, sera fixé à au plus 45 % du prix courant du fabricant du médicament de marque comparable;
- du 1<sup>er</sup> octobre 2012 au 31 mars 2013, le prix de tous les médicaments sur ordonnance génériques, à l'exception de ceux qui bénéficient d'une exemption, sera fixé à au plus 40 % du prix courant du fabricant du médicament de marque comparable;
- à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013, le prix de tous les médicaments sur ordonnance génériques, à l'exception de ceux qui bénéficient d'une exemption, sera fixé à au plus 35 % du prix courant du fabricant du médicament de marque comparable.

Nonobstant le prix maximal fixé à 45 % pour les médicaments sur ordonnance génériques appliqué le 16 avril 2012, les fabricants des médicaments sur ordonnance génériques répertoriés sur le formulaire au moment où les règlements de Terre-Neuve-et-Labrador sont entrés en vigueur pouvaient continuer d'offrir les produits aux prix indiqués précédemment jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2012.

### *Île-du-Prince-Édouard*

Le 1<sup>er</sup> juillet 2012, la Drug Product Interchangeability and Pricing Act (la « loi de l'Île-du-Prince-Édouard ») est entrée en vigueur à l'Île-du-Prince-Édouard. La loi de l'Île-du-Prince-Édouard permet au gouvernement de désigner un médicament générique comme étant interchangeable et exige également du ministère de la Santé et du Mieux-être qu'il fixe un prix remboursable maximal pour les médicaments sur ordonnance répertoriés sur le formulaire pour le régime public de médicaments. Aux termes de la loi de l'Île-du-Prince-Édouard, à quelques exceptions près, pour qu'un médicament interchangeable soit inclus dans le formulaire et y demeure, le prix payé par l'exploitant de la pharmacie au fabricant ne peut excéder un certain pourcentage (lequel sera fixé par le ministère) du prix courant du fabricant du médicament de marque d'origine équivalent. Pour les médicaments interchangeables, le pourcentage fixé par le ministère au 1<sup>er</sup> juillet 2012 était de 35 %.

Un certain nombre de provinces ont déjà mis en place des mesures législatives ou d'autres types de mesures qui ont été efficaces pour contribuer à réduire le coût des médicaments sur ordonnance dans ces territoires, et les gouvernements des autres territoires sont en train d'adopter des mesures similaires ou pourraient évaluer la possibilité d'adopter de telles mesures. Dans certaines provinces, les éléments des lois et des règlements qui ont une incidence sur le remboursement des médicaments aux pharmacies et sur les remises consenties par les fabricants pour la vente de médicaments au titre des régimes publics d'assurance-médicaments s'appliquent également en vertu de la loi à la vente de médicaments au titre des régimes privés. En outre, les tiers payeurs privés (tels que les employeurs et leurs assureurs) cherchent, ou pourraient chercher, à tirer parti de toutes les mesures mises en œuvre par les gouvernements payeurs afin de réduire le coût des médicaments sur ordonnance pour les régimes publics en tentant d'appliquer ces mesures aux régimes d'assurance-médicaments qu'ils offrent ou gèrent. Par conséquent, les modifications apportées à l'égard du remboursement des médicaments aux pharmacies et des remises consenties par les fabricants en vertu d'un régime public d'assurance-médicaments pourraient aussi avoir une incidence sur le remboursement des médicaments et les remises consenties par les fabricants en ce qui a trait aux ventes de

médicaments au titre des régimes privés. De plus, les tiers payeurs privés pourraient réduire le taux de remboursement aux pharmacies des médicaments sur ordonnance fournis à leurs membres.

Les modifications législatives, ou autres, en cours ayant une incidence sur les programmes de remboursement des médicaments aux pharmacies, l'établissement des prix des médicaments sur ordonnance et les remises consenties par les fabricants devraient continuer d'exercer des pressions à la baisse sur les ventes de médicaments sur ordonnance. Ces modifications peuvent avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les ventes et la rentabilité de la Société. En outre, la Société pourrait devoir engager des coûts importants pour se conformer à toute modification du cadre réglementaire visant les médicaments sur ordonnance. Le non-respect de ces lois et règlements existants ou proposés, particulièrement ceux qui portent sur l'octroi de licences et le comportement des grossistes, l'octroi de licences et le comportement des pharmaciens, la réglementation et la propriété des pharmacies, la publicité des pharmacies et des services d'ordonnance, la présentation de renseignements à l'égard des médicaments sur ordonnance, l'établissement des prix des médicaments sur ordonnance et les restrictions sur les remises consenties par les fabricants pourraient donner lieu à des poursuites au civil, à des démarches réglementaires, à des amendes, à des pénalités, à des injonctions, à des rappels ou à des saisies, lesquels pourraient avoir une incidence sur les activités, les ventes ou la rentabilité de la Société.

## **RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS**

La Société est exposée à divers risques liés aux instruments financiers qui pourraient éventuellement avoir une incidence sur ses résultats opérationnels et sur sa performance financière. Les principaux risques liés aux instruments financiers auxquels est exposée la Société sont le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité. L'exposition de la Société au risque de change, au risque de crédit et à d'autres risques liés au prix est considérée comme négligeable. La Société peut avoir recours à des instruments financiers dérivés pour gérer certains de ces risques, mais n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de transaction ni de spéculation.

### *Assujettissement aux fluctuations des taux d'intérêt*

La Société, y compris son réseau d'établissements des franchisés, est assujettie aux fluctuations des taux d'intérêt en raison des emprunts qu'elle contracte aux termes de ses facilités de crédit bancaire, de son programme de papier commercial et des programmes de financement offerts à ses franchisés. Toute augmentation ou diminution des taux d'intérêt aura des répercussions défavorables ou favorables sur la performance financière de la Société.

La Société surveille constamment la conjoncture du marché et les répercussions des fluctuations des taux d'intérêt sur ses instruments d'emprunt à taux fixes et variables, et pourrait utiliser des produits dérivés sur taux d'intérêt pour gérer ce risque. Actuellement, la Société n'est partie à aucun contrat de dérivés sur taux d'intérêt, et aucun contrat de dérivés sur taux d'intérêt n'a été utilisé en 2011 pour gérer l'exposition de la Société aux fluctuations des taux d'intérêt.

Par ailleurs, la Société est susceptible de subir des pertes si l'une des contreparties aux contrats de dérivés manque à ses obligations. La Société tente de réduire le risque lié aux contreparties en choisissant de traiter avec de grandes institutions financières. La Société n'avait comptabilisé aucun montant lié à ce risque au 16 juin 2012 puisqu'elle n'était partie à aucun contrat de dérivés sur taux d'intérêt à cette date.

Au 16 juin 2012, la Société affichait une dette à taux variable non couverte de 504 M\$ (255 M\$ en 2011). Au cours des périodes de 12 et de 24 semaines closes le 16 juin 2012, l'encours moyen de la dette à taux variable non couverte de la Société était de 629 M\$ et de 587 M\$ (408 M\$ et 444 M\$ en 2011), respectivement. Si les taux d'intérêt avaient été plus élevés ou moins élevés de 50 points de base au cours des périodes de 12 et de 24 semaines closes le 16 juin 2012, le bénéfice net aurait diminué ou augmenté d'environ 0,5 M\$ et 1,0 M\$ (0,3 M\$ et 0,7 M\$ en 2011), respectivement, en raison de l'exposition de la Société au risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable non couverte.

### *Risque de change*

La Société exerce la majeure partie de ses activités en dollars canadiens. Le risque de change auquel elle est exposée découle principalement des achats effectués en dollars américains, et ce risque est lié aux fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport à celle du dollar américain. La Société examine ses achats libellés en devises afin de surveiller et de gérer son risque de change. La Société considère son exposition au risque de change comme négligeable.

### *Risque de crédit*

Les débiteurs proviennent principalement de la vente de médicaments sur ordonnance aux gouvernements et à des régimes tiers d'assurance-médicaments. Le risque de recouvrement est donc faible. Il n'y a aucune concentration des soldes liés aux débiteurs en cours. La Société considère son exposition au risque de crédit comme négligeable.

### *Autre risque lié au cours*

La Société peut avoir recours à des contrats à terme sur actions réglés en trésorerie en vue de réduire son exposition aux futures variations du cours de marché de ses actions ordinaires en vertu des obligations qui lui incombent aux termes de son régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions (le « RUAAR »). Les produits et les charges découlant de l'utilisation de ces instruments sont inclus dans les charges opérationnelles et administratives.

Selon les valeurs de marché des contrats à terme sur actions existants au 16 juin 2012, la Société a comptabilisé un passif de 1,6 M\$, dont une tranche de 1,2 M\$ est présentée dans les créditeurs et charges à payer, et une tranche de 0,4 M\$, dans les autres passifs à long terme. Selon les valeurs de marché des contrats à terme sur actions existants au 18 juin 2011, la Société a constaté un passif de 1,7 M\$, dont une tranche de 0,4 M\$ était présentée dans les créditeurs et charges à payer, et une tranche de 1,3 M\$, dans les autres passifs non courants. Au cours des périodes de 12 et de 24 semaines closes le 16 juin 2012 et le 18 juin 2011, la Société a évalué que le pourcentage des contrats à terme sur actions existants qui est lié aux unités non gagnées en vertu du RUAAR constituait une couverture efficace contre les variations futures du cours de marché de ses actions ordinaires relativement aux unités non gagnées. La valeur de marché a été établie en fonction des renseignements fournis par la contrepartie de la Société dans le cadre de ces contrats à terme sur actions.

### *Gestion du capital et risque de liquidité*

Les principaux objectifs de la Société quant à la gestion du capital consistent à assurer une croissance rentable de ses activités tout en maintenant une souplesse financière appropriée au financement de nouvelles occasions de placement intéressantes et autres exigences ou occasions imprévues qui pourraient survenir. Une croissance rentable se définit comme la croissance du bénéfice proportionnelle au capital additionnel investi dans l'entreprise de manière à ce que la Société puisse tirer un taux de rendement intéressant sur ce capital. Afin de favoriser une croissance rentable, les principaux investissements de la Société comprennent des ajouts à la superficie de vente de son réseau d'établissements au moyen de la construction d'établissements nouveaux, réimplantés et agrandis, incluant les améliorations locatives et les agencements connexes, la rénovation d'établissements existants, l'acquisition de sites s'inscrivant dans son programme de réserve foncière, de même que l'acquisition de pharmacies indépendantes ou de leurs fichiers d'ordonnances. De plus, la Société effectue des dépenses en immobilisations dans les technologies de l'information et dans ses capacités de distribution afin de soutenir un réseau d'établissements en expansion. La Société procure également à ses franchisés un fonds de roulement au moyen de prêts et de garanties. Elle compte en grande partie sur ses flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles pour financer son programme d'investissement en immobilisations et effectuer ses distributions de dividendes à ses actionnaires. Ces flux de trésorerie sont complétés, au besoin, au moyen de l'emprunt de titres de créance additionnels. Au cours de la période, ces objectifs n'ont fait l'objet d'aucune modification.

La Société estime que la dette bancaire, le papier commercial, la dette à court terme, la dette à long terme (incluant la partie courante de celle-ci), les contrats de location-financement et les capitaux propres, déduction faite de la trésorerie, composent sa capitalisation totale. La Société tient également compte de ses obligations en vertu de contrats de location simple lorsqu'elle évalue sa capitalisation totale. La Société gère sa structure du capital de façon

à conserver les notations de crédit de grande qualité que lui attribuent deux agences d'évaluation du crédit. En outre, afin de maintenir la structure du capital qu'elle recherche, la Société peut ajuster le niveau de dividendes versés aux actionnaires, émettre des actions supplémentaires, racheter des actions aux fins d'annulation ou procéder à l'émission d'une dette ou à son remboursement. La Société est soumise à certaines clauses restrictives relativement à sa dette, et elle se conforme à ces clauses.

La Société surveille sa structure du capital essentiellement en évaluant le ratio de sa dette nette par rapport aux capitaux propres et le ratio de sa dette nette par rapport à sa capitalisation totale, et s'assure de sa capacité à s'acquitter du service de sa dette et à respecter d'autres obligations définies en faisant un suivi de ses ratios de couverture des intérêts et autres charges fixes. (Se reporter à la rubrique « Structure du capital et situation financière » du présent rapport de gestion.)

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne puisse pas respecter les obligations financières liées à ses passifs financiers. La Société établit des budgets et des prévisions sur ses flux de trésorerie pour s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants grâce à ses activités opérationnelles, à l'accès aux facilités de crédit bancaire et aux marchés des titres d'emprunt et des capitaux, qui lui permettent de respecter ses obligations financières et son programme d'investissement en immobilisations et de financer de nouvelles occasions de placement ou d'autres exigences imprévues au fur et à mesure qu'elles surviennent. La Société gère son risque de liquidité lié aux passifs financiers en contrôlant les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles de manière à respecter ses obligations financières à court terme, et en planifiant le remboursement de ses obligations financières à long terme au moyen des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles ou en émettant de nouveaux titres d'emprunt.

Pour une description complète des sources de liquidités de la Société, se reporter aux sections « Sources de liquidités » et « Situation de trésorerie future », sous la rubrique « Situation de trésorerie et sources de financement » du présent rapport de gestion.

## **CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

Le chef de la direction et le chef des finances ont établi, ou ont fait en sorte que soit établi sous leur supervision, un contrôle interne à l'égard de l'information financière, afin de donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis aux fins de la publication de l'information financière conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière, aussi bien conçu qu'il puisse l'être, comporte des limites intrinsèques. Par conséquent, même des contrôles dont la conception est jugée efficace n'offrent qu'une assurance raisonnable à l'égard de la présentation de l'information financière et de la préparation des états financiers.

Il n'y a eu aucun changement concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière survenu au cours de la période intermédiaire la plus récente de la Société qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qui aura une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société.

## **MESURES FINANCIÈRES NON DÉFINIES PAR LES PCGR**

La Société présente ses résultats financiers conformément aux PCGR du Canada. Cependant, le présent rapport contient des données tirées de mesures financières non définies par les PCGR, comme les charges opérationnelles et administratives ajustées, le bénéfice net opérationnel ajusté, la marge opérationnelle, la marge opérationnelle ajustée, le BAIIA (le bénéfice avant charges financières, impôt et amortissements), le BAIIA ajusté, la marge du BAIIA, la marge du BAIIA ajusté, le bénéfice net ajusté, le bénéfice net par action ajusté et les charges d'intérêts en trésorerie. Ces mesures financières non définies par les PCGR n'ont pas de signification normalisée prescrite par les PCGR et, par conséquent, peuvent ne pas être comparables à des mesures dont le titre est semblable présentées par d'autres émetteurs.

Ces mesures financières non définies par les PCGR ont été incluses dans le présent rapport de gestion puisque ce sont des mesures utilisées par la direction pour l'aider à évaluer les résultats opérationnels de la Société par rapport à

ses attentes et à comparer ses résultats avec ceux d'autres sociétés dans l'industrie pharmaceutique de détail. La direction est d'avis que les mesures financières non définies par les PCGR l'aident à cibler les tendances opérationnelles sous-jacentes.

Ces mesures financières non définies par les PCGR, notamment le BAIIA, le BAIIA ajusté, la marge du BAIIA et la marge du BAIIA ajusté, sont aussi des mesures communes utilisées par les investisseurs, les analystes financiers et les agences de notation. Ces groupes peuvent utiliser le BAIIA, le BAIIA ajusté, la marge du BAIIA et la marge du BAIIA ajusté et d'autres mesures financières non définies par les PCGR pour évaluer la Société et déterminer sa capacité à assurer le service de sa dette.